

Initiatives ministérielles

même situation que le premier ministre McKenna. Nous faisons cette demande parce que notre intention n'est pas d'isoler quelque province que ce soit, ni Terre-Neuve, ni le Québec. L'isolement d'une province une fois dans la vie d'un peuple, c'est une fois de trop.

Le comité spécial dont nous proposons la création pourrait vouloir se pencher sérieusement sur les propositions du Manitoba et de Terre-Neuve d'ajouter à la Constitution une «clause Canada» qui énoncerait les éléments essentiels de notre identité nationale, sans enlever aucun de ceux qui figurent déjà dans la Loi constitutionnelle de 1982 ou qui seront présentés par l'Accord du lac Meech dans des clauses d'interprétation. Les honorables députés se rappelleront qu'un préambule à la Constitution avait été étudié en 1980, mais qu'il avait été jugé prématuré en l'absence d'un véritable consensus sur le renouveau de la Constitution. On en a plutôt retenu deux éléments: les droits des autochtones et le patrimoine multiculturel des Canadiens, pour en faire des clauses d'interprétation dans la Charte canadienne des droits et libertés, mais la dualité linguistique du Canada et le caractère distinct du Québec ont été laissés de côté.

• (1520)

La résolution que je propose de renvoyer devant un comité spécial tient compte du fait que c'est un accord complexe qui a été approuvé par le Parlement et huit assemblées provinciales, y compris bien sûr celle du Québec. Elle tient compte du fait que cet accord n'aura plus aucune valeur si les besoins fondamentaux du Québec sont laissés de côté. Dans ces conditions, l'évolution constitutionnelle du Canada, y compris la réforme du Sénat, sera bloquée et le problème de l'isolement constitutionnel du Québec va demeurer entier.

[Traduction]

Le premier ministre McKenna, en s'en remettant à des audiences publiques tenues à la grandeur du Canada et aux préoccupations exprimées par les Canadiens, s'en tient aux questions, qui à son avis, sont susceptibles de rallier un consensus national ayant des appuis dans toutes les régions.

S'il apparaît qu'une question suscite beaucoup d'intérêt dans le pays, mais qu'aucune solution à celle-ci ne fait l'objet d'un large consensus, M. McKenna demande la garantie que cette question soit abordée au cours de la prochaine ronde de négociations constitutionnelles. C'est pour cette raison qu'il désire que les questions

constitutionnelles touchant les autochtones figurent à l'ordre du jour permanent de la Conférence des premiers ministres sur la Constitution.

L'ordre du jour prévu par l'Accord du lac Meech comprend déjà la réforme du Sénat. D'ailleurs, lors de leur conférence de novembre dernier, les premiers ministres ont convenu de tenir en novembre prochain dans l'Ouest une conférence sur la réforme du Sénat. En tant que premier ministre du Canada, j'ai déclaré que je déposerais alors une proposition d'ensemble sur la création d'un Sénat élu.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pour sa part, le gouvernement du Canada tient lui aussi à faire avancer les dossiers concernant les autochtones, comme il s'y est engagé dans le discours du Trône du 3 avril 1989.

Je voudrais aussi, dans ce contexte, rappeler à la Chambre que le gouvernement avait annoncé dans ce même discours du Trône qu'il accorderait la priorité aux droits linguistiques et aux façons de renforcer la Charte des droits et libertés—de même qu'à la réforme du Sénat et aux droits des autochtones—après la proclamation de l'Accord du lac Meech.

Le gouvernement va demander l'avis du comité spécial de la Chambre des communes sur la manière d'aborder ces questions et sur le moment approprié de le faire. Bref, bien que l'objet de la résolution d'accompagnement soit de traiter immédiatement de certaines questions constitutionnelles dans le contexte de l'Accord du lac Meech, le but de cette initiative n'est pas de résoudre, d'un seul coup et une fois pour toutes, les questions constitutionnelles en suspens. C'est là justement l'un de ses points forts.

Si les Pères de la Confédération avaient été aussi exigeants que certains le sont aujourd'hui à l'égard du lac Meech, le beau rêve du Canada ne se serait tout simplement pas matérialisé.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est uniquement parce qu'ils ont reconnu leurs propres imperfections, respecté mutuellement leur différence et accepté la fragilité de leur entreprise, parce qu'ils ont su faire preuve de patience et d'esprit de conciliation, que le Canada d'aujourd'hui a pu voir le jour. Et ce n'est qu'animé d'un tel esprit que le Canada pourra grandir, prospérer et entrer, fort et uni, dans le XXI^e siècle.

Des voix: Bravo!